

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/36

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 023-212316806-20241203-202436-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le 3 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Patricia ANGELINI, Fanny LAPORTE-CADILLON

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, M Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

Etaient absents et excusés : Mmes Angélique THELIOL, Sandra TERRACOL, M Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : Maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité de l'étang de Masmangeas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, étant donné que le cabinet GEONAT de Limoges a réalisé l'étude diagnostic début juillet qui fait apparaître un montant de travaux estimé à 250 000,00€, la fin de l'année 2024 et l'année 2025 seront consacrés à l'étude et à la réalisation des travaux nécessaires au renforcement de la chaussée sur la digue de l'étang.

Dans l'hypothèse du lancement des travaux en 2025, GEONAT pourrait nous accompagner tout au long de la procédure réglementaire ainsi que le suivi des travaux. De ce fait nous avons reçu un devis scindé en phase 1 d'un montant de 3500,00€ HT et la phase 2 pour un montant de 9 050,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la phase 1 pour un montant HT de 3 500,00€ auprès du cabinet GEONAT de Limoges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

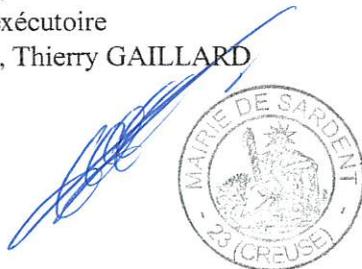
En Mairie, le 03/12/2024

Publié, le 05/12/2024

Transmis, le 04/12/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET